

C'est nouveau !



La conciliation, c'est :

- rapide - gratuit - confidentiel
- des droits préservés
- un accord officiel

Permanences du Conciliateur de Justice

Vous faites face à un problème de voisinage (nuisance, immobilier), un litige avec votre locataire, votre bailleur, votre copropriété, ou suite à l'achat d'une marchandise ou d'un service, ou encore avec votre employeur, votre salarié, et vous ne parvenez pas à résoudre la situation ?

Vous pouvez faire appel au Conciliateur de Justice.

La conciliation de justice permet de trouver une solution amiable pour régler un différend entre 2 parties ou plus, qu'elles aient ou non déjà saisi par un juge*.

Lydia Bouguignon, nouvelle conciliatrice de justice pour le secteur d'Annecy-Thônes, assure des permanences sur rendez-vous au sein de notre espace à raison de 2 mercredis matins par mois.

Les rendez-vous sont pris auprès de l'accueil France Service, au 04 58 13 00 28.



* A moins que les parties n'aient préféré tenter une médiation ou une procédure participative, la conciliation de justice est obligatoire pour les litiges de moins de 5000 euros ou ayant trait à un conflit de voisinage.

Vos démarches en quelques clics



Votre compte ameli

Le compte ameli simplifie vos démarches en ligne

Quelques **40 démarches** peuvent être faites 100% en ligne depuis votre compte ameli, et ceci 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24.

En particulier, le compte ameli vous permet de :

- suivre vos dépenses de santé et télécharger vos documents (attestations de droits ou d'indemnités journalières, relevé fiscal, informations diverses, ...),
- faire des déclarations et demandes en ligne (carte vitale, carte européenne d'assurance maladie, Complémentaire Santé Solidaire, changement de situation, ...).

Mon espace santé, le nouvel espace numérique

Il s'agit d'un nouvel espace numérique qui vous permet, en toute confidentialité, de :

- stocker l'essentiel des informations sur vos données de santé (maladies, traitements, mesures de santé, vaccinations, allergies, ...),
- partager une synthèse de votre profil avec les

- professionnels de santé de votre choix, pour faciliter, ainsi, le suivi de votre santé,
- retrouver, dans un même endroit, toutes vos informations et documents – pour vous-même comme pour vos ayants-droits (vos enfants).

Comment activer son espace personnel sur Mon espace santé ?



1. Vous recevez, par mail ou par courrier postal, un **code confidentiel** pour **activer ou vous opposer à l'activation** de votre compte personnel.

2. Ce code est valable **6 semaines** : passé ce délai, si vous ne vous y êtes pas opposé, l'espace personnel sera automatiquement créé.

Vous avez le droit de vous opposer à la création de son espace personnel, ou de le fermer à tout moment.

Rendez-vous sur www.monespacesante.fr/ ou sur www.ameli.fr/

Bon à savoir !



impots.gouv.fr
un site de la Direction générale des Finances publiques

Impôts, taxes et factures

Depuis le 1er janvier 2022, l'accueil des particuliers à la Trésorerie de Thônes a fermé ses portes. Chaque contribuable est désormais invité à effectuer ses démarches prioritairement en ligne, via le site www.impots.gouv.fr (déclarations, paiements, demandes d'informations, mise à jour de sa situation...).

L'espace France Services des Vallées de Thônes a pris le relais pour vous guider pour créer votre espace personnel et en utiliser toutes les fonctionnalités.

Attention ! Concernant vos paiements (impôts, taxes, factures d'eau ou d'ordures ménagères, ...), dans votre France Services, vous ne pouvez les effectuer **qu'en ligne**.



Partout en France, des buralistes agréés* pour le **paiement de proximité** vous permettent d'effectuer vos paiements en espèces ou par carte bancaire (dans la limite de 300 €).

* Liste des buralistes agréés sur le site www.impots.gouv.fr

Des pistes pour effectuer vous-même vos démarches :

Sur le site www.impots.gouv.fr : vous pouvez communiquer via votre messagerie sécurisée depuis votre espace particulier sur le site

Par mail :

- pour toute question concernant votre impôt sur le revenu, votre taxe d'habitation, contactez les services fiscaux avec l'adresse sip.annecy@dgif.finances.gouv.fr
- pour toute question concernant votre taxe foncière, contactez les services fiscaux avec l'adresse cdif.annecy@dgif.finances.gouv.fr

Par voie postale, adressez-vous au :
Service Impôts Particuliers
Cité Administrative, 7 rue Dupanloup
74040 ANNECY CEDEX

Par téléphone : contactez les services fiscaux au 04 50 88 42 25

Buralistes agréés du territoire de la CCVT :

- Bar Tabac Presse Loto
111 Place Grenette
74450 Le Grand Bornand
Tél : 04 50 02 20 28
- Tabac Maison de la Presse
56 Impasse du Mini-golf
74220 La Clusaz
Tél : 04 50 02 40 23

Contacts

Joindre les services de la MSA



Depuis le 14 février 2022, les numéros d'appels dédiés ont changé :

- pour les particuliers : 04 76 88 76 00
- pour les entreprises : 04 76 88 77 00

Pour écrire à la MSA, une adresse unique :
MSA Alpes du Nord
73016 CHAMBERY CEDEX

L'espace France Services des Vallées de Thônes vous accueille 5 jours sur 7

Lundi	9h30 - 12h00	14h00 - 16h30
Mardi		14h00 - 18h30
Mercredi	9h30 - 12h00	14h00 - 16h30
Judi		14h00 - 18h30
Vendredi	8h30 - 14h00	en continu

Avec ou sans rendez-vous !

Contactez-nous au 04 58 13 00 28
ou par mail : franceservices@ccvt.fr

L'espace France Services des Vallées de Thônes, un service de votre Communauté de Communes, en partenariat avec

